

**Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 10 AVRIL à 20 heures 00.  
le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1er adjoint, CABUT Danielle 2ème adjoint, PEAN Franck 3ème adjoint, BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absent excusé : /

Secrétaire de Séance : BERREZ Serge a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance :**

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 30 JANVIER 2025**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité (sauf Mme RINGENBACH et Mr BERREZ – absents à cette réunion) avec une précision concernant un copier coller concernant la position administrative de notre secrétaire de Mairie dont le poste est renommé Secrétaire Général de Mairie (appellation obligatoire prévue par les textes)

Demande de rajout de délibérations :

- Indexation des frais de secrétariat facturés par la Mairie de Pont de Poitte
- Demande de participation de la commune de Clairvaux pour le déploiement du dispositif e-boo (déclenchement à distance de l'éclairage du stade de foot pour atterrissage d'hélicoptères de secours de la Sécurité Civile)
- Tarifs concessions cimetièrre (urnes)

**2. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :**

2.1 Bois et Forêt – Etat de l'assiette, dévolution et destination des coupes pour l'année 2025

2.2 Présentation du projet de plan de gestion des forêts 2025 – 2050 avec demande de réintégration des parcelles nouvellement acquises par la commune

2.3 Vente de bois pour un montant de 90 000 € - Déduire les frais d'abattage de 54 000 €. Le bénéfice sera versé par l'acheteur sur 2 ans

La commune est dans l'attente de propositions de l'ONF pour les essences à replanter ou régénération naturelle

**3. Point par le 2ème adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication ;**

3.1 Retour de la réunion de l'Association Beauregard en Fête : 20 personnes présentes, nouveau bureau élu (Président : BAIGUE X, Trésorier : RINGENBACH Joël) Il est prévu l'organisation de manifestations tels que nettoyage de printemps, Fête du village, balades, ...

3.2 Point recensement de la population : très bons résultats : peu d'habitants n'ont pas pu être recensés

**4. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;**

4.1. Remplacement système informatique station de pompage effectif depuis peu

Une subvention DETR a été sollicitée

Il est à prévoir le remplacement de la sonde du château d'eau

Une modification du branchement sur le domaine public de l'ex maison Monot est à prévoir. Devis en cours de signature

Suite à différentes coupures d'électricité, le groupe électrogène a été mis à disposition des agriculteurs

4.2. Travaux DECI (défense extérieure contre l'incendie) : 2 réserves (bouillottes) sont prévues d'installer à proximité de l'entreprise JD Carrelage et New Hollande ainsi que le déplacement du poteau incendie situé à l'entrée du village depuis Thuron.

Cout : 39 000 €

Des subventions Etat (DETR) (30 %) et Conseil Départemental (35%) ont été sollicitées et acceptées

Un 3<sup>ème</sup> système doit être prévu à proximité du Hangard de Mr Saive (stockage de caravanes et autres) Il faudra vérifier si un poteau incendie serait suffisant.

4.3 Intervention sur l'assainissement de l'appartement du rdc de l'ancienne école (problème d'évacuation). Intervention de la Petite Entreprise pour reprise des raccordements

## 5. Présentation du CA 2024 et budgets prévisionnels 2025

### 5.1 / 5.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2024/ COMPTE DE GESTION – Résultats

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<b>DEPENSES</b>	147 498.97 €	244 764.28 €
<b>RECETTES</b>	366 711.52 €	134 242.12 €
<b><u>Résultats</u></b>	<b>+ 219 212.55 €</b>	<b>- 110 522.16 €</b>

Le déficit d'investissement est du au paiement des factures liées à la réhabilitation de la mairie. Un certain nombre de subventions et la récupération d'une partie de la TVA interviendront sur 2025 et réduiront ce déficit

### 5.3 BUDGETS 2025

Dans le cadre du projet de lotissement, un budget spécifique doit être mis en place, assujetti à la TVA

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<b>DEPENSES</b>		
<i>Budget général</i>	379 931.80 €	280 950.79 €
<i>Budget lotissement</i>	108 520.00 €	108 520.00 €
<b>RECETTES</b>		
<i>Budget général</i>	379 931.80 €	280 950.79 €
<i>Budget lotissement</i>	108 520.00 €	108 520.00 €

Les finances de la commune abondent le budget lotissement dans un 1<sup>er</sup> temps. Un emprunt sera ensuite contracté afin de prendre en charge toutes les dépenses inhérentes à l'urbanisation des parcelles ainsi que la Maîtrise d'œuvre recrutée par la commune pour le suivi des travaux

### 5.4 Affectation du résultat

Prise en charge du déficit d'investissement à hauteur de 110 522.16 €

5.5 Vote des taux d'imposition 2025 : pas d'augmentation des taux votés par la commune, l'augmentation mécanique des bases ayant été votée dans le cadre de la loi de finances à hauteur de 1.70 %

6. **Subventions aux associations** : non traitées / reportées au prochain conseil

## 7. Lotissement l'Echailier - Choix du maître d'œuvre

Suite à la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre et au suivi du calendrier :

22 janvier 2025 : Dépôt de l'appel d'offres sur la plateforme dématérialisée « Marchés Publics »

21 Février 2025 : Date butoir pour remise des offres

07 au 18 Mars 2025 : phase de renégociation auprès des candidats (3)

01 Avril 2025 : Présentation de l'analyse des offres par les techniciens du Pays Lédonien

Après présentation et discussion, le bureau d'études BAFU – 21000 DIJON, moins disant, est retenu pour un montant total de 37 200.00 € HT

Certaines prestations (différentes études de sols) pourraient être inutiles et retirées du marché  
Au vu de l'estimation financière des travaux d'urbanisation + achat terrain + maître d'œuvre, qui induit le coût de vente au m<sup>2</sup>, une décision devra être prise par le Conseil Municipal : report ou prise en charge par les finances de la commune d'une partie du coût

## 8. Questions diverses :

8.1 Indexation des frais de secrétariat facturés par la Mairie de Pont de Poitte. Les frais concernent la gestion administrative et comptable de l'église, du cimetière, du pôle santé, qui seront indexés en fonction notamment de la rémunération de l'agent en charge. Coût annuel pour la commune de Mesnois : 250.00 € - Demande validée

8.2 Demande de participation de la commune de Clairvaux pour le déploiement du dispositif e-boo (déclenchement à distance de l'éclairage du stade de foot pour atterrissage d'hélicoptères de secours de la Sécurité Civile). Coût pour la commune de Mesnois : 145.00 €  
Demande validée

8.3 Une délibération doit être prise afin de réactualiser les tarifs, notamment concernant les urnes funéraires déposées dans ou sur les caveaux  
Des travaux sont à prévoir dans le cimetière : jardin du souvenir, colombarium à aménager, mur d'enceinte à reprendre

### 8.4 Informations sur bâtiments intercommunaux :

Ex maison Secrétaire : une proposition de rachat de l'intégralité a été faite à Mr DEBOUCHE, ce dernier s'étant porté acquéreur de la partie « vitrine ». Si ces négociations aboutissent, il faudra prévoir une convention pour les cabinets médicaux se trouvant dans cette partie.

Pôle Santé : le cabinet partagé risque d'être disponible pour une partie du temps (réduction du temps d'intervention de la psychologue) Les infirmières ont informé la mairie de Pont de Poitte qu'elles quitteront leur cabinet en octobre 2025. Un second cabinet sera donc disponible  
Problème avec l'ascenseur dont le fonctionnement devient trop onéreux.

Réflexion sur l'aménagement d'une aire de jeux dans le jardin de la mairie : prévoir de jeux adaptés et conformes aux réglementations en vigueur

Demande du Président de l'association Beauregard pour aménager le garage de la mairie. Attention : prévoir l'isolation des tampons d'assainissement et gérer le dénivelé devant le garage

Fin du conseil à 23h20